

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	10 février 2017	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 38 Votants : 49
Date d'affichage de la convocation :	10 février 2017	

Séance du 16 février 2017

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le seize février deux mille dix-sept à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Nicolas SORET, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID (a quitté la séance à 20 H 25, a donné procuration à M. Jean-Yves MESNY), Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC (a quitté la séance à 20 H 25, a donné procuration à Mme Eliette ITALIANO), Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, procuration à M. Serge BLOUET ;
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Jacques COURTAT,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER
Mme Laure FARO, procuration à M. Guy BOURRAS,
Mme Catherine PICHON, procuration à M. Gérard VERGNAUD,
M. Bruno JAN, procuration à Mme Ludivine DUFOUR,
M. Claude PERREAU,

A partir de 20 h 25 :

M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
M. Gilles Maxime POIBLANC, procuration à Mme Eliette ITALIANO,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : modification de l'état du personnel – 1^{er} mars 2017

Objet : modification de l'état du personnel – 1^{er} mars 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-4-1,

Considérant qu'un agent au grade d'agent de maîtrise peut bénéficier d'un avancement au grade supérieur, au grade d'agent de maîtrise principal,

Considérant le recrutement d'un agent au grade d'attaché principal, en remplacement d'un agent au grade d'attaché qui a quitté la collectivité,

Considérant que le tableau des effectifs doit être mis à jour comme suit :

Grades ou emplois	Catégories	TITULAIRES		CONTRACTUELS	
		2016	2017	2016	2017
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directrice Général des Services		1 *	1 *	0	0
	<i>S/Total</i>	1	1	0	0
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché principal	A	2	3	0	0
Attaché	A	2	2*	3	3
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	0	0
Rédacteur	B	2	2	2	2
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	7	7	0	0
Adjoint administratif	C	4	4	3	3
	<i>S/Total</i>	18	19	8	8
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur	A	0	0	1	1
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	0	0
Technicien	B	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	0	1	0	0
Agent de maîtrise	C	1	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	2	0	0
Adjoint technique	C	10	10	4	4
	<i>S/Total</i>	16	16	5	5
SECTEUR SPORTIF					
Educateur des APS principal 1ère classe	B	4	4	0	0
Educateur des APS	B	1	1	2	2
	<i>S/Total</i>	5	5	2	2
Total Général		40	41	15	15

* *Le fonctionnaire détaché sur l'emploi fonctionnel, a une double carrière, d'où la nécessité de conserver le poste d'Attaché Territorial Principal, ainsi que le fonctionnaire détaché sur le grade d'Attaché Territorial jusqu'à la fin de sa promotion interne.*

Donc, le total des effectifs présents au sein de la CCJ, est de 52 agents

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** les modifications précitées,
- **autorise** le président ou son représentant à nommer les agents sur les postes concernés.
- **dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2017 de la Communauté de Communes du Joviniën.



Pour copie conforme,
Pour le Président,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the text "Pour le Président,".

Date de réception
par la Préfecture : 01.03.2017

date de publication : 01.03.2017

